



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Soutien aux manifestations locales et régionales - hors filières agricoles

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise

Domaines secondaires

Filières , Chimie et matériaux , Cuir, luxe

Date de fin de publication

30 décembre 2030

Vous êtes un organisme (public ou privé) de soutien au développement des entreprises ?
La Région peut vous aider à financer des événements territoriaux à vocation économique (marchés, salons, manifestations) dans le cadre de la politique de soutien aux filières régionales suivantes : Cuir-Luxe-Textile-Métiers d'Art, Aéronautique- Photonique- Chimie-Matériaux et Transports, Santé-Silver Economie, Filières Vertes et Bleues, Forêt-Bois-Papier.

Échéances

Etude des dossiers au fil de l'eau

Objectifs

Soutenir l'organisation d'événements territoriaux (locaux ou régionaux), sectoriels ou multisectoriels, favorisant la rencontre des acteurs de l'écosystème.

Montage et organisation d'une manifestation contribuant à la structuration d'un réseau d'entreprises et/ou à la promotion de compétences locales.

Bénéficiaires

organismes de soutien (publics ou privés) au développement des entreprises fédérations, organisations professionnelles, Groupements d'Intérêt Public (GIP) et associations,

pôles de compétitivité, clusters, grappes d'entreprises
pépinières, technopoles, incubateurs, accélérateurs
centres de compétences
organismes de formation
établissements de santé
groupements de PME
PME agissant pour le compte d'un groupement d'entreprises
de manière générale, tout type d'entreprise d'une filière

Montant

Aide forfaitaire pour l'organisation de manifestations, colloques, salons, conférences à vocation économique, plafonnée à 4 000 €.

Comment faire ma demande ?

Le dépôt de votre dossier s'effectue sur notre plateforme en ligne Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine. Cette plateforme est accessible via le bouton « Créer mon dossier », en bas de cette page.

Avant de déposer votre demande d'aide, il est nécessaire de créer un compte si vous n'en possédez pas déjà un.

Un tutoriel d'aide « Comment bien saisir ma demande » est à télécharger au bas de la page.

La liste des pièces justificatives à fournir en fonction de votre statut est à télécharger en bas de la page.

Et après ?

Pour le suivi de votre dossier :

- 1 - Vous recevrez un mail attestant le dépôt de votre dossier. Le dépôt d'une demande ne vaut pas acceptation.
- 2 - Des informations complémentaires pourront vous être demandées au moment de l'instruction.
- 3 - Une notification de décision vous sera adressée à l'issue du passage en commission

permanente.

Correspondants

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption